



Prabouré

Parc d'activités de montagne

Hiver-été

BILAN ANNUEL DSP NORDIQUE

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2023-2024

Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré

SIRET 789 975 042 00019

1 - RAPPEL FICHE TECHNIQUE DE LA SOCIETE

Date de création : 02 décembre 2012

Objet social : Gestion d'installations sportives et de loisirs (code APE 9311Z)

Domaines d'activités (extrait des statuts) :

« La SEML de Prabouré a pour vocation de développer et de diversifier les activités de la station de Prabouré.

Elle a pour missions directes de gérer les activités commerciales du site, directement ou indirectement liées à l'exploitation des remontées mécaniques, et de diversifier l'offre de loisirs de la station. La SEM a pour objets directes :

1 - L'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable qui s'y rattache

2 - L'exploitation d'un service de location/achat/vente de matériels et équipements de sport

Cette activité pourra être développée directement sur le site mais également en dehors

3 - La gestion d'une activité snack-bar/restauration sur le site de Prabouré

4 - La gestion de toute nouvelle activité de pleine nature et de loisirs qui pourrait être développée en complémentarité des activités déjà existantes sur la station

5 - La promotion et commercialisation de l'offre touristique de la station

6 - La gestion et l'exploitation des hébergements liées à l'activité de la station

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_08-DE
Reçu le 03/10/2025

Dans le cadre de sa mission de développement et de diversification de la station, la SEML aura compétence à initier et mettre en œuvre tous les aménagements nécessaires à l'exécution de ses missions. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Adresse de son siège social : 9, Prabouré 63 660 SAINT-ANTHEME

Répartition de son capital : Capital social de 150 000 € détenu à 75% par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (112 500 €) et à 15% par 62 actionnaires privés.

Gouvernance / Composition du Conseil d'Administration :

La gouvernance de la société est assurée par trois entités aux fonctions distinctes identifiées dans les statuts de l'entreprise.

- **Un Président Directeur Général :** Michel BRAVARD
- **14 Administrateurs**, 4 issus des actionnaires privés de l'entreprise (Philippe LACOUR, Michèle COLOMB, Ludovic TOURNEBIZE et Patrick TOURNEBIZE) et 9 désignés par le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez (Didier ARDEVOL, Daniel BARRIER, Bernard BERAUD, Michel BRAVARD, François DAUPHIN, Guy GORBINET, Corinne MONDIN, Georges MORISON, Michel ROCHETTE).
- **Une Assemblée Générale** de 63 actionnaires

2 – RAPPEL CONTRATS ET ACCORDS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALF ET LA SEML DE PRABOURE

• Une délégation de services public relative à l'exploitation des remontées mécaniques

Cette délégation porte sur l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine alpin. Elle a été renouvelée en 2015 pour une durée de 15 ans.

Il s'agit d'un contrat d'affermage. La SEML est chargée de l'exploitation des remontées mécaniques et des activités alpins et elle en assume les risques de fonctionnement.

La collectivité assure de son côté les travaux de « gros œuvre » et de remplacement des remontées mécaniques. Etant donné la vulnérabilité de l'activité ski à Prabouré, aucune redevance n'est prévue au contrat.

• Une délégation de service public relative à la gestion des activités nordiques

Cette délégation porte sur la gestion des activités nordiques des Crêtes du Forez (ski de fond et raquette).

Elle est caractérisée par un « contrat de concession portant sur la gestion et l'exploitation de l'espace nordique des Crêtes du Forez ».

Celui-ci a été signé en 2022 et a pris fin le 31 mars 2025.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_08-DE
Reçu le 03/10/2025

• Cinq garanties d'emprunt :

- Rando-ferrata en 2015 – Prêt de 120 000 € garanti à 80%
- Filets en 2017 – Prêt de 171 500 € garanti à 80%
- Grotte de Prabourix en 2019 – Prêt de 200 971,80 € garanti à 80%
- Tour Panoramique en 2021 – Prêt de 850 000 € garanti à 80%
- Bâtiment d'accueil en 2024 – Prêt de 930 000 € garanti à 80%

Aucune aide directe (fonctionnement ou investissement) ou apports en compte courant n'ont jamais été mises en œuvre entre la Communauté de communes et la SEML de Prabouré.

3 – MODIFICATIONS STATUTAIRE EFFECTUEES DURANT L'EXERCICE

Aucune modification statutaire n'a été mise en œuvre par la SEML de Prabouré lors de l'exercice 2023/2024.

4 – EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Aucune évolution de l'actionnariat de la SEML n'a été enregistrée ou autorisée au cours de l'exercice 2023/2024.

Au cours des cinq dernières années, une seule évolution a concerné la SEML de Prabouré, il s'agit de la vente des actions de l'EURL Le Continental à 6 personnes physiques. Cette vente a été autorisée par le Conseil d'administration en 2020.

5 – PARTICIPATIONS DE LA SEML DE PRABOURE

A la clôture de l'exercice 2023/2024 la SEML de Prabouré n'a aucune participation directe ou indirecte dans un autre organisme.

6 – RISQUES FINANCIERS, JURIDIQUES ET TECHNIQUES

• Risques financiers constatés sur l'exercice

Le principal risque financier de l'exercice, comme pour les précédents, est lié à la DSP du Domaine Alpin. Fortement déficitaire elle contraint désormais de manière très forte les finances de l'entreprise.

Sur cet exercice elle représente à elle seule un déficit d'exploitation de 96 595,38 €.

Dans le cadre du contrat d'affermage signé en 2015, la SEML de Prabouré assume seule les risques et périls de l'activité.

Sur cet exercice la DSP Nordique est également très déficitaire à hauteur de 60 033,74 €.

Pour la première fois depuis 2017 l'activité estivale de la société n'a pas permis de compenser les pertes hivernales. Les pertes annuelles se chiffrent à 69 149 €.

• Risques juridiques constatés sur l'exercice

Sur cet exercice, la SEML de Prabouré s'est engagée à tous niveaux (salariés, PDG, CA et AG) pour affirmer son opposition à l'intégration de la station de Prabouré dans le périmètre du Site Classé des Hautes-Chaumes du Forez.

Cette intégration entraînerait une complication extrême des règles de construction et d'aménagement sur la station. Il s'agit d'une réelle menace juridique. Celle-ci peut, à très court terme, remettre en cause l'existence même de la SEML de Prabouré.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_08-DE
Reçu le 03/10/2025

Sur le plan juridique la SEML de Prabouré est également confrontée au durcissement des règles de mise en œuvre de l'activité partielle. Lors de cet exercice elle a pu signer avec les services de la DIRECCT un accord APLD (Activité Partielle de Longue Durée) qui lui offre un accompagnement pour trois ans. Cet accord lui permet de bénéficier d'une prise en charge de 70% des charges salariales lors des périodes d'inactivité.

La mise en œuvre de ce dispositif de soutien prendra fin en 2025.

• Risques techniques constatés sur l'exercice

Les risques techniques qui pèsent sur la société sont, depuis la création du bâtiment, concentrés sur deux sujets :

- La capacité du site à créer des hébergements dans les années à venir
- La capacité technique et financière de la SEML de Prabouré de renouveler son offre d'activités afin de renouveler sa clientèle

7 – INFORMATION SUR LES CONTROLES DONT LA SOCIETE A FAIT L'OBJET

Lors de l'exercice 2023/2024, la SEML de Prabouré a fait l'objet de divers contrôles externes de ses équipements et installations.

Chaque année les remontées mécaniques sont contrôlées par le STRMTG, les contrôles effectués en 2023/2024 n'ont révélés aucune anomalie.

Les équipements estivaux et les EPI utilisés par la SEML de Prabouré sont quant à eux très régulièrement contrôlés par le Direction Départementale de la Protection des Populations. Les contrôles mises en œuvre en 2024 mettent en avant des recommandations mais aucune anomalie grave n'a été constatée. Le SEML de Prabouré fait au préalable de ces inspections appel à un bureau de contrôle spécialisé.

En 2023/2024 la SEML de Prabouré n'a pas fait l'objet de contrôle URSAFF ou fiscaux. Les derniers contrôles URSAFF et fiscaux remontent à 2018 et 2020.

8 – BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

Lors de l'exercice 2023/2024 le Conseil d'Administration de la SEML de Prabouré s'est réuni à 8 reprises.

Le taux de présence moyen des représentants de la Communauté de communes ALF est de 5,5 sur 9.

Deux points principaux ont animé les débats lors de cet exercice :

- Le projet de construction du bâtiment d'accueil de Prabouré
- La création du Site Classé des Hautes-Chaumes du Forez et son impact sur l'avenir de la société.

Les administrateurs issus de la Communauté de communes ont toujours voté les décisions du Conseil à l'unanimité sans exprimer de volonté contraire.

9 – REMUNERATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITES

Aucune rémunération d'aucune nature n'est versée aux représentants de la collectivité.

10 – EVOLUTIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DE LA DSP**• Tarifs Nordique**

Pour cette deuxième année de gestion du Domaine Nordique les tarifs proposés sont restés les mêmes que l'année précédente et ont été définis en encore avec les services de la Communauté de communes et sont conformes aux recommandations de l'association « Montagne Massif-Central » dont la SEML de Prabouré est devenue adhérente.

Avant 2022 les tarifs étaient votés et imposés par Montagne Massif-Central et différenciés au regard du classement qualitatif de chaque domaine (1, 2 ou 3 sapins).

Depuis 2022 les tarifs sont libres et Montagne Massif-Central n'émet plus que de recommandations.

Les tarifs appliqués en 2023/2024 étaient les suivants :

	Forfait Annuel	Semaine	Séance	Fin de journée
Adultes	64 €	40 €	9 €	7 €
Enfants/Etudiants	32 €	25 €	6 €	5 €

11 – BILAN DES SERVICES EXECUTES**• Bilan DSP Nordique**

Pour cette seconde saison la SEML de Prabouré a été confrontée à un enneigement catastrophique.

Le Domaine n'a pu ouvrir que très partiellement durant 7 jours (sur trois périodes distinctes) et uniquement sur la Porte des Supeyres. Seules deux boucles étaient alors accessibles sur le plateau avec un enneigement très limité.

La fréquentation a bien entendu été très restreinte par les conditions.

Aucun des évènements prévus (Grand Prix des Supeyres, Marathon du Forez et Manche du championnat de France de snowkite) n'a pu avoir lieu.

• Bilan global

Le bilan global de cette seconde saison est très décevant. Malgré tout, sans les investissements réalisés sur les pistes (barrières à neige et broyage) le Domaine n'aurait pas pu ouvrir le moindre jour.

12 – BILAN FINANCIER**• Bilan DSP Nordique**

L'activité Nordique s'avère très déficitaire sur cet exercice, les recettes réalisées étant quasiment nulles.

Les charges de préparation du Domaine reste les même qu'une année enneigée. Sur le Domaine nordique les charges de fonctionnement en période d'enneigement étant limitées, le déficit annuel s'avère conséquent lorsqu'aucune recette n'est engendrée.

Le résultat net de l'exercice est négatif de 60 033,74 €, le résultat d'exploitation atteint les moins 52 927,11 €.

Le bilan comptable de cette DSP est à retrouver en pièce jointe.

En pièce jointe à ce rapport figurent :

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_08-DE
Reçu le 03/10/2025

- Le bilan comptable complet de l'exercice
- Le comptes de la DSP Alpin
- Les comptes de la DSP Nordique
- La lettre d'affirmation de notre Commissaire aux comptes
- Le rapport général de notre Commissaire aux comptes
- Le rapport spécial de notre Commissaire aux comptes